

FORMATION DE BASE “SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL”

S. S. T.



PROFIL DU STAGIAIRE

Cet enseignement s'adresse aux personnes susceptibles d'intervenir en tant que "secouriste" sur le lieu de travail.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Etre capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident,
- Etre capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Jouer un rôle dans l'action de prévention dans l'établissement.

PROGRAMME - Durée 14 heures au minimum

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail, les accidents du travail et l'intérêt de la prévention,
La recherche des dangers persistants pour protéger
Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste.
L'examen de la victime
Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'entreprise

Si nécessaire :

Les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise et à la profession

Les techniques publiées dans le Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019) :

- > La victime saigne abondamment
- > La victime se plaint d'un malaise
- > La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
- > La victime ne répond pas et ne respire pas
- > La victime s'étouffe
- > La victime se plaint de brûlures
- > La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- > La victime ne répond pas mais elle respire

Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe

DÉROULEMENT

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés. L'acquisition des compétences est consignée sur la grille de certification du Sauveteur Secouriste du Travail (document de référence V6-21/12/2018) et au Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019). Les services de Médecine du Travail de l'établissement ainsi qu'un Représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie sont conviés à participer à la formation.

VALIDATION

Une carte de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés **détenir le certificat PSC 1** (arrêté du 05 décembre 2002 du Ministère de l'Intérieur).

MAINTIEN & ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (RECYCLAGE)

La première formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

INTERVENANT

Formateur certifié pour l'enseignement du sauvetage secourisme du travail par l'INRS

MODALITES DE REALISATION

Cet enseignement est réalisé pour un groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en interentreprises.

FORMACODE : 4829 - Code Rome : K1705

CODE INVENTAIRE : 715